



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 90-256**

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 19h30 en présentiel à la salle communautaire municipale, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire des lots 4 248 081 et 4 248 279, ch. du Ruisseau.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour diviser les lots 4 248 081 et 4 248 271 afin de créer deux nouveaux lots dont le premier aurait une superficie constructible de 3 878,6 m<sup>2</sup> et dont le deuxième aurait une superficie constructible de 3 186,9 m<sup>2</sup>, en considérant que selon l'article 7.7 du *Règlement de lotissement* n° 97-257 de la Municipalité, les lots situés dans l'une ou l'autre des zones, sans exception, doivent avoir un minimum de 4 000 m<sup>2</sup> de terrain constructible d'un seul tenant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du 4 avril 2022.

**DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 18 mars 2022.**

---

**Josiane Hudon**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière